

Accusé de réception en préfecture
077-227700010-20240405-CP20240405-2_08-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 5 avril 2024

DÉLIBÉRATION N° CP-2024/04/05-2/08

OBJET : Subventions accordées au titre du Fonds Commun des Services d'Hébergement (F.C.S.H.) pour l'aide au fonctionnement de la demi-pension des collèges publics – Première répartition 2024.
Dossier 3 sur 3.

Alimenté par une contribution obligatoire des services de restauration des collèges, le Fonds Commun des Services d'Hébergement (F.C.S.H.) est versé aux collèges publics seine-et-marnais qui sollicitent une aide financière pour assurer le bon fonctionnement de leur service de restauration. Pour l'année 2024, il est ainsi proposé une première répartition en faveur de 13 collèges situés sur les cantons de Pontault-Combault, Provins, Saint-Fargeau-Ponthierry, Savigny-le-Temple, Serris, Torcy et Villeparisis pour un montant total de 77 447 €

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU la délibération du Conseil départemental n°0/04 en date du 1er juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 5,

VU le Code général des Collectivités territoriale.

VU l'article D422-54 du Code de l'éducation, relatif au fonctionnement du service annexe d'hébergement des établissements publics locaux d'enseignement,

VU la délibération du Conseil général en date du 11 octobre 1985, instituant un Fonds Commun des Services d'Hébergement (F.C.S.H.) pour les collèges publics,

VU la délibération du Conseil général n° 7/01 en date du 3 février 2003, modifiant les critères d'attribution des subventions accordées au titre du F.C.S.H.,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 du 29 juin 2012 relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier, modifiée par délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 21 décembre 2023, relative au budget primitif du Département pour l'année 2024,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la présente répartition au titre du Fonds Commun des Services d'Hébergement pour un montant total de **77 447 €** dont le détail figure à l'annexe jointe à la présente délibération. |

Article 2 : d'imputer cette dépense au compte hors budget n°4532 (Fonds Commun des Services d'Hébergement).



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

État des votes
DÉLIBÉRATION n°CP-2024/04/05-2/08

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (36) :

M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI a donné pouvoir à Mme Béatrice RUCHETON
Mme Majdoline BOURGEOIS - EL ABIDI
M. Thierry CERRI
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU
M. Laurent GAUTIER
Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme Nathalie MOINE
M. Michel JOZON
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Nathalie MOINE
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE a donné pouvoir à Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote et, en conséquence, sont sortis de la Salle des Séances (10) :

Mme Emma ABREU en sa qualité de représentante du Département au sein du conseil d'administration du collège Gérard Philippe à Villeparisis

M. Thierry CERRI en sa qualité de représentant du Département au sein du conseil d'administration du collège Mon plaisir à Crécy la Chapelle

M. Yann DUBOSC en sa qualité de représentant du Département au sein du conseil d'administration du collège Jean-Yves Cousteau à Bussy Saint Georges

Mme Anne GBIORCZYK en sa qualité de représentante du Département au sein du conseil d'administration du collège Mon plaisir à Crécy la Chapelle

M. Olivier LAVENKA en sa qualité de représentant du Département au sein du conseil d'administration des collèges Le Lorgne de Savigny et Marie Curie à Provins

M. Vincent PAUL-PETIT en sa qualité de représentant du Département au sein du conseil d'administration du collège Georges Politzer à Dammarie les Lys

Mme Sandrine SOSINSKI en sa qualité de représentante du Département au sein du conseil d'administration des collèges Le Lorgne de Savigny et Marie Curie à Provins

Mme Claudine THOMAS en sa qualité de représentante du Département au sein du conseil d'administration du collège Jean-Yves Cousteau à Bussy Saint Georges

M. Xavier VANDERBISE en sa qualité de représentant du Département au sein du conseil d'administration du collège Gérard Philippe à Villeparisis

Mme Véronique VEAU en sa qualité de représentante du Département au sein du conseil d'administration du collège Georges Politzer à Dammarie les Lys

Etait ABSENT (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

F.C.S.H. 2024 - 1ère répartition

Cantons		Villes		Collèges	Objet de la demande	Montant TTC de la demande	Prise en charge intégrale	Nbre de rationnaires (enquête lourde 2023-2024)	Taux de prise en charge	Montant de la subvention	
Accusé de réception en préfecture 077-227700010-20240405-CP20240405-2_08-DE Date de télétransmission : 16/04/2024 Date de réception en préfecture : 16/04/2024											
Torcy	BUSSY-SAINT-GEORGES	J.Y. Cousteau			l'installation d'une climatisation en préparation froide et le remplacement du groupe frigorifique de la chambre froide négative.	21 153 €	OUI	455	100%	21 153 €	100%
					la réparation du robot coupe.	1 123 €	NON	455	25%	281 €	25%
Savigny-le-Temple	CESSON	Le Grand Parc			l'acquisition d'un lave-linge.	3 085 €	OUI	275	100%	3 085 €	100%
					la réparation du bain-marie et de la chambre froide négative.	1 213 €	NON	275	50%	607 €	50%
Serris	CRECY-LA-CHAPELLE	Mon plaisir			la prise en charge exceptionnelle des dépenses liées au dysfonctionnement du lave-vaisselle avant son remplacement (achat de vaisselle jetable et réparations).	1 915 €	NON	718	50%	958 €	0%
Saint-Fargeau-Ponthierry	DAMMARIE-LES-LYS	Georges Politzer			l'acquisition d'une fontaine à eau.	2 853 €	OUI	258	100%	2 853 €	100%
Savigny-le-Temple	LE MEE-SUR-SEINE	Jean De La Fontaine			Aide exceptionnelle pour la remise en état du matériel de cuisine pour la reprise de la production en septembre 2024 et l'acquisition de matériel de cuisine,	31 229 €	OUI	143	100%	31 252 €	100%
Savigny-le-Temple	LE MEE-SUR-SEINE	Elsa Triolet			le remplacement du compresseur de la chambre froide négative.	3 563 €	OUI	245	100%	3 563 €	100%
Pontault-Combault	PONTAULT-COMBAULT	Condorcet			l'acquisition d'une fontaine à eau et d'un lave-linge.	4 511 €	OUI	517	100%	4 511 €	100%
Provins	PROVINS	Lelorgne-de-Savigny			l'acquisition d'une vitrine réfrigérée.	1 068 €	OUI	519	100%	1 068 €	100%
Provins	PROVINS	Marie Curie			la réparation de la machine à laver la vaisselle.	1 625 €	NON	260	50%	813 €	50%
Pontault-Combault	ROISSY-EN-BRIE	Anceau de Garlande			l'acquisition d'une table de tri des déchets.	3 708 €	OUI	404	100%	3 708 €	100%
					l'acquisition d'un lave-linge.	370 €	OUI	492	100%	370 €	100%
Pontault-Combault	ROISSY-EN-BRIE	Eugène Delacroix			le renouvellement de pièces sur la table de tri des déchets	690 €	NON	492	25%	173 €	25%
Savigny-le-Temple	SAVIGNY-LE-TEMPLE	La Grange du Bois			l'acquisition d'un chariot inox et d'une armoire murale.	1 740 €	OUI	214	100%	1 740 €	100%
					le renouvellement de petit matériel de cuisine.	1 219 €	NON	214	70%	853 €	70%
Villeparisis	VILLEPARISIS	Gérard Philipe			l'acquisition d'un lave-linge.	459 €	OUI	263	100%	459 €	100%
TOTAL						81 524 €				77 447 €	